

Opération DIEGO VI

**VISITES DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ
Établissements pénitentiaires**

**Rapport de visite concernant
La Maison d'Arrêt de La Roche-sur-Yon**

20 boulevard d'Angleterre, La Roche-sur-Yon (85000)
02.51.24.17.00

Rappel du cadre légal

Article 719 du code de procédure pénale : « (...) les bâtonniers sur leur ressort ou leur délégué spécialement désigné au sein du conseil de l'ordre sont autorisés à visiter à tout moment les locaux de garde à vue, les locaux des retenues douanières définies à l'[article 323-1 du code des douanes](#), les lieux de rétention administrative, les zones d'attente, **les établissements pénitentiaires** et les centres éducatifs fermés mentionnés à l'[article L. 113-7 du code de la justice pénale des mineurs](#) ».

* * *

Date de la visite : 22 juillet 2025

Heures de visite : DÉBUT : 14h00 FIN : 15h15

Visite effectuée par (nom et qualité des membres de l'équipe de visite) :

Me Claire COLINET, Avocat au Barreau de La Roche-sur-Yon et membre du Conseil de l'Ordre ;
, Chef d'Etablissement
, Directrice du SPIP

Indiquez le nombre total de personnes présentes lors de la visite : 3

Avez-vous prévenu de votre visite ? ☒ OUI ☐ NON

Nom de la personne en charge de l'établissement

Nom de l'adjoint ou des adjoints :

Opération DIEGO VI

I- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE LIEU VISITÉ

➤ **Consultation du registre d'écrrou :**

Avez-vous pu le consulter ? : ☒ OUI ☐ NON

Votre visite a-t-elle été notifiée sur le registre des passages ? : ☐ OUI ☒ NON

Les prestations de ménages sont-elles mentionnées sur ce registre ? ☐ OUI ☒ NON

➤ **Capacité maximale de l'établissement (nombre de personnes incarcérées) : *capacité théorique : 37***

- Nombre de détenus : 44
- Nombre de cellules individuelles : 0
- Nombre de cellules collectives : 15 + 1 *disciplinaire*
- Capacité maximale des cellules collectives : 6 *lits*

➤ **L'effectif du personnel de direction et d'encadrement est-il complet ?**

- *Description et photos des bâtiments (nombre de bâtiments, date de construction, état, entretien, conditions de sécurité, accessibilité) :*

Date de construction : 1909

Un bâtiment central en forme de H

Chantier sécurité incendie : travaux terminés mais non réceptionnés

Accessibilité PMR : 0

15 cellules au jour de la visite dans un contexte de travaux

- *Description et photos des cellules et des locaux communs :*



Opération DIEGO VI



Opération DIEGO VI

II- ENTRAVES AU DROIT DE VISITE

- ☐ Refus de visite ? ☐ OUI ☒ NON
- ☐ Restriction du nombre de personnes pouvant effectuer la visite ? ☐ OUI ☒ NON
- ☐ Non accès à certaines cellules ? ☐ OUI ☒ NON
- ☐ Interdiction du téléphone portable, équipements connectés et appareil photographique pour le bâtonnier ou son délégué ? ☐ OUI ☒ NON

- **S'il n'y a pas eu d'entraves, comment s'est passé l'accueil ? Avec quel membre du personnel avez-vous effectué la visite ? (grade, fonction, poste...)**

Très bon accueil, visite effectuée avec le Chef d'Etablissement.

III- ACCES AUX DROITS

1. DROIT DE COMMUNICATION ET DE VISITE

- Les détenus peuvent-ils communiquer avec leur famille ?
☒ OUI ☐ NON
- La mise à disposition de moyens de communication est-elle efficiente ?
☒ OUI ☐ NON
- Un accueil d'espace temporaire est-il mis en place pour accueillir la famille au sein du centre pénitentiaire ?
☒ OUI ☐ NON

2. ACCES A L'AVOCAT

- Existe-t-il un ou plusieurs locaux dédiés aux entretiens avec l'avocat ?
☒ OUI ☐ NON

Si oui, combien de locaux dédiés : 2 + possibilité de faire les entretiens au parloir famille

Opération DIEGO VI

- Les locaux dédiés sont-ils suffisamment dimensionnés pour permettre un entretien avocat-client, le cas échéant, avec un interprète ?

☒ OUI ☐ NON *Au sein du parloir famille*

- Le local est-il suffisamment propre ? (Effritement des murs, odeurs pestilentielles, saleté des sièges, etc...)

☒ OUI ☐ NON

- Le local est-il suffisamment isolé pour garantir le respect de la confidentialité de l'entretien ?

☒ OUI ☐ NON

De façon générale, existe-t-il des informations permettant aux détenus un accès au droit effectif ? (dates et heures des consultations gratuites, affichages des tableaux des ordres d'avocats...)

Oui, affichage du Tableau des Avocats, SPIP, le greffe est très vigilant sur l'information donnée aux détenus lors de leurs arrivées/départs/transferts/etc.

3. ACCES A LA SANTE

- Existe-t-il un ou plusieurs locaux dédiés aux entretiens avec le médecin ?

☒ OUI ☐ NON

- Le local dédié au médecin dispose-t-il d'une table d'auscultation ?

☒ OUI ☐ NON

- Le local permet-il l'examen médical à l'abri du regard et de toute écoute extérieure permettant le respect de la dignité et du secret professionnel ?

☒ OUI ☐ NON

- Existe-t-il un dispositif permettant d'assurer la permanence des soins en dehors des heures de présence du personnel soignant ?

☒ OUI ☐ NON

- En cas de blessures, les pompiers/le SAMU sont-ils appelés ?

☒ OUI ☐ NON

- Les personnes détenues sont-elles informées des actions de prévention et d'éducation pour la santé organisée dans l'établissement ?

☒ OUI ☐ NON

Opération DIEGO VI

- L'établissement dispose-t-il d'un protocole définissant l'organisation des soins et le fonctionnement médical ?

☒ OUI ☐ NON

Protocole spécifique pour les détenus entrants/sortants et placés en cellule disciplinaire

Conformité de l'établissement pénitentiaire aux dispositions des articles R322-1 à R322-11 du code pénitentiaire concernant l'accès aux soins des personnes détenues (décret du 30 mars 2022) :

Un examen médical initial (EMI) pour tous les nouveaux détenus dans les 24 heures suivant leur incarcération est-il réalisé ? ☒ OUI ☐ NON

Le dépistage de la tuberculose est-il effectué systématiquement pour : *NR*

- Tous les nouveaux détenus ? ☐ OUI ☐ NON

- Les détenus déjà présents n'ayant jamais bénéficié d'un dépistage ? ☐ OUI ☐ NON

L'examen clinique pour le dépistage de la tuberculose est-il réalisé et interprété dans les délais les plus brefs après l'entrée en détention ? *NR*

☐ OUI ☐ NON

Un appareil de radiologie est-il présent dans l'unité sanitaire ?

☐ OUI ☒ NON

Si un examen radiologique est prescrit pour le dépistage de la tuberculose, est-il réalisé et interprété au plus tard dans les huit jours suivant l'incarcération ?

☐ OUI ☐ NON

Le dépistage des maladies suivantes est-il systématiquement réalisé, à l'entrée en détention :

VIH/Sida ? ☐ OUI ☒ NON

Hépatite B ? ☐ OUI ☒ NON

Hépatite C ? ☐ OUI ☒ NON

Autres maladies sexuellement transmissibles ? ☐ OUI ☒ NON

Une nouvelle proposition de dépistage du VIH et des hépatites B et C est-elle offerte :

Périodiquement au cours de l'incarcération ? ☐ OUI ☒ NON

En cas de refus initial ? ☐ OUI ☒ NON

En cas de prise de risque ou d'exposition connue ? ☐ OUI ☐ NON *NR*

À la demande spontanée des personnes détenues ? ☐ OUI ☒ NON

Lors de la consultation de sortie réglementaire pour les personnes condamnées ? *NR*

☐ OUI ☐ NON

Opération DIEGO VI

Un nouveau dépistage du VIH six semaines après la dernière exposition connue pour les personnes ayant eu un premier test négatif à l'entrée est-il proposé ? NR

☐ OUI ☐ NON

La vaccination contre l'hépatite B aux détenus non immunisés est-elle proposée ? NR

☐ OUI ☐ NON

En cas de détection d'une maladie infectieuse, le médecin prescrit-il des mesures d'isolement pour éviter la contamination du personnel et des autres détenus ? NR

☐ OUI ☐ NON

La déclaration obligatoire des cas de tuberculose conformément à l'article L. 3113-1 du code de la santé publique est-elle systématiquement effectuée ? NR

☐ OUI ☐ NON

Le médecin du service de lutte antituberculeuse réalise-t-il le dépistage de la tuberculose auprès des personnes ayant été en contact avec un détenu atteint de tuberculose ? NR

☐ OUI ☐ NON

La continuité des soins et le suivi médical des détenus atteints de maladies infectieuses après leur libération est-elle assurée ? NR

☐ OUI ☐ NON

L'accès aux soins psychiatriques est-il effectif, suffisant et adapté ? De façon générale, existe-t-il une prise en charge sanitaire adaptée à la population détenue ? (addictologie, suivi psychologique, prévention contre le suicide...)

L'accès aux soins est très efficace au sein de la MA, les détenus peuvent avoir accès à un entretien infirmier en 24h en cas de demande.

Les corps de métiers suivants sont présents au sein de la MA :

- 2 infirmiers
- 1 médecin
- 3 psychologues
- 1 psychiatre
- 1 dentiste
- 1 kiné pourrait venir après les travaux

Il y a également des propositions de suivi en addictologie.

L'accès aux soins est adapté.

4. ACCES A L'EDUCATION ET A LA FORMATION

La MA dispose de :

- Une bibliothèque
- Un atelier
- Une salle de classe

La MA propose des formations scolaires et professionnelles.

Sur l'année 2023-2024, le taux de scolarisation était de 54%.

Opération DIEGO VI

5. ACTIVITES ET LOISIRS

Avec les travaux, une nouvelle salle de sport va être mise en service.

Des loisirs et activités sont présents au sein de la MA :

- Bibliothèque
- Atelier journal
- Ateliers d'écriture
- Concours d'éloquence
- Salle de sport
- Cours de yoga
- Etc

IV- CONDITIONS DE DÉTENTION

1. CONDITIONS MATERIELLES CONSTATÉES :

- Si la cellule est individuelle, la superficie est-elle d'au moins de 7m² ?
 - ☒ OUI ☐ NON
- Si la cellule est collective, la superficie est-elle d'au moins 12m² ?
 - ☒ OUI ☐ NON
- La cellule dispose-t-elle (case(s) à cocher) :
 - ☒ Possibilité de s'allonger
 - ☒ Matelas
 - ☒ Oreiller
 - ☒ Couverture propre à usage individuel
- Point d'eau et hygiène (case(s) à cocher) :
 - ☒ Point d'eau fonctionnel dans la cellule
 - ☒ Toilettes fonctionnelles avec muret pour préserver l'intimité
 - ☐ Toilettes sans muret pour préserver l'intimité
 - ☐ Accès à des toilettes en dehors de la cellule
 - ☒ Possibilité de prendre une douche
 - ☒ Mise à disposition de savon et serviettes propres
- Un kit d'hygiène est-il mis à disposition des détenus : ☒ OUI ☐ NON
 - ☐ Des lingettes rafraichissantes
 - ☐ Du dentifrice à croquer
 - ☐ Masque de protection
 - ☐ Gel hydroalcoolique
 - ☐ Serviettes hygiéniques

Opération DIEGO VI

- Chauffage dans les cellules : ☒ OUI ☐ NON
Température relevée : 23,6 °C
- Système de ventilation fonctionnel dans les cellules : ☒ OUI ☐ NON
- Les détenus peuvent-ils s'alimenter ? ☒ OUI ☐ NON
- Si oui le repas est-il servi chaud ? ☒ OUI ☐ NON
- Les éventuels interdits ou régimes alimentaires sont-ils pris en considération dans le choix du repas ? ☒ OUI ☐ NON

REMARQUES : *La MA dispose de sa propre cuisine et les repas sont préparés sur place.*

2. CONDITIONS DE DÉTENTION :

- Les locaux sont-ils adaptés aux personnes handicapées ? ☐ OUI ☒ NON
- Les normes incendie sont-elles respectées ? (Présence de détecteurs d'incendie, d'extincteurs fonctionnels, sorties de secours indiquées...) ☒ OUI ☐ NON

Les travaux viennent d'être achevés en ce sens.

- De manière générale, les conditions matérielles de détention sont-elles satisfaisantes (hygiène, propreté, respect de la personne humaine) ?

☒ SATISFAISANTES

☐ INDIGNES

3. AUTRES CONDITIONS :

- Avez-vous pu échanger avec un détenu ?
☐ OUI ☒ NON
- Avez-vous constaté des violences ou des mauvais traitements ?
☐ OUI ☒ NON

Opération DIEGO VI

V- ACTIONS DU BATONNIER A L'ISSUE DE LA VISITE

Quelles actions avez-vous ou allez-vous mener à l'issue de la visite ? (Rapport, courriers, signalements, recours...)

Transmission du rapport à la Présidente du Tribunal Judiciaire, à la Procureure de la République, au Chef d'Etablissement, à la Directrice du SPIP ainsi qu'à la Conférence des Bâtonniers.

VI- RELAIS A LA PRESSE LOCALE / NATIONALE

Avez-vous contacté la presse ?

☐ OUI ☒ NON